

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPPITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 Mai 1874.

Bulletin politique.

LA SÉANCE DE SAMEDI.

On écrit de Versailles :

Je vous annonçais vendredi que M. de Broglie, accablé par le poids de son rapport sur la Chambre haute, avait fait une chute et s'était assez gravement blessé.

J'ai la douleur aujourd'hui de vous apprendre qu'il vient de succomber.

Rien, au commencement de la séance, n'en faisait prévoir le triste dénouement. On disait la blessure de M. le vice-président du conseil sans gravité. D'ailleurs, tous les médecins appelés auprès du malade s'étaient, disait-on, mis d'accord sur le remède à lui administrer et sur les autres moyens propres à le relever. Personne, suivant les bruits qui circulaient dans les couloirs de la Chambre, ne voulait la mort du pécheur.

C'est sous ces favorables augures que la séance s'est ouverte.

Tout a bien marché pendant quelque temps.

Il s'agissait, vous ne l'avez pas oublié, de savoir si, conformément au désir de M. de Broglie, la Chambre, dans son ordre du jour, donnerait à la loi électorale politique la priorité sur la loi municipale.

En d'autres termes, il s'agissait de savoir si la Chambre voulait accepter l'esprit et les tendances de la politique constitutionnelle de M. de Broglie, tels qu'ils s'étaient manifestés dans l'exposé des motifs sur la haute Chambre.

Pour notre compte, nous avions peine à croire que les députés de la droite auraient la générosité de commettre cette faute et d'apporter le dictame de leurs votes à un mi-

nistre dont la politique a méconnu les plus grands intérêts de la France.

Pourtant, on nous affirmait avec tant de fermeté « que l'on s'était mis d'accord, » que nous commençons à le croire un peu.

D'ailleurs, un fait d'importance qui marque le commencement de la séance me maintient dans cette disposition.

Voici ce fait.

M. Batbie, président de la commission des lois constitutionnelles, monte à la tribune et déclare que la commission, d'accord avec le gouvernement, vient proposer à la Chambre de mettre la loi électorale politique à son ordre du jour de mercredi prochain.

Cette déclaration, dont l'importance n'échappe à personne, produit une vive sensation dans les centres.

Mais son action se brise devant la noble impassibilité des députés légitimistes. Au reste, la droite ne se contente pas de protester par son silence ; un de ses membres, M. Théry, s'élançant à la tribune et demandant, contrairement au vœu exprimé par M. Batbie, que la Chambre donne la priorité à la loi municipale.

La bataille était engagée.

L'honorable M. Raudot succède à M. Théry.

Avec une bonhomie charmante et une finesse qui lui est naturelle, le député de l'Yonne s'amuse à piquer M. de Broglie, et, plaidant le faux pour savoir le vrai, il met une ironique complaisance à déclarer et à prouver que, dans le débat, la question de cabinet n'était point posée, qu'il était impossible qu'elle le fût, que tout ce qu'on avait avancé à ce sujet était faux.

M. le vice-président du conseil, incité par les piqures de l'honorable M. Raudot, s'élançant à la tribune et déclare d'une voix où perçait l'émotion que le cabinet, d'accord avec la commission des Trente, tient à ce que la loi électorale soit discutée la première. La résolution du ministère, tant de fois annoncée par les trompettes officieuses, finissait enfin par s'accroître un peu. Je dis un peu, car, dans son discours, M. de Broglie, qui ne perd pas le nord, comme disent les

marins, garde sur la question du cabinet un silence prudent.

Mais cette question de cabinet, que lui-même a soulevée d'une manière si bruyante, il a beau chercher à l'é luder, elle revient comme le spectre de Banco et se dresse devant lui, évoquée par M. Lucien Brun.

Dans les quelques paroles que l'honorable député de la droite prononce à la tribune, il met M. de Broglie dans la cruelle alternative ou de succomber en posant la question de confiance, ou d'acheter un reste de vie en foulant aux pieds toutes les déclarations chevaleresques qu'il avait inspirées à ses journaux.

Rendons-lui cette justice : il a, en vrai gentilhomme, préféré la mort à la honte. Il ne l'a pas dit aussi énergiquement que le Cid ; mais c'est le sens de sa réponse à M. Lucien Brun. Nous eussions, pour notre part, désiré une déclaration plus directe et plus fière ; mais on sait que le régime parlementaire est l'ennemi intime de la ligne droite.

Une fois la question de confiance posée par M. le vice-président du conseil, il n'y avait plus qu'à en appeler au vote.

C'est ce qu'a fait M. Buffet. Deux épreuves par assis et levé ayant été déclarées douteuses, on a eu recours au scrutin.

Après quatre heures et quelques minutes de dépouillement du scrutin étant achevé, le résultat du vote est proclamé par M. le président de l'Assemblée au milieu d'un silence qui n'est troublé que par les rires stridents de quelques radicaux.

Sur 698 votants, 347 avaient voté pour le ministère et 351 contre.

Le ministère de M. le duc de Broglie avait vécu.

Je regrette sa mort ; mais, pour des raisons tirées d'un ordre supérieur, je crois devoir en féliciter les auteurs. Et j'ajoute que si la droite avait toujours fait preuve de la même résolution, nous n'en serions pas où nous en sommes. Enfin, mieux vaut tard que jamais.

Après la tragédie, la comédie.

Le résultat du scrutin une fois proclamé,

le centre gauche, dans la personne de M. le comte Rampon, se précipite à la tribune et offre ses bons et loyaux services au maréchal de Mac-Mahon.

Nous espérons que M. le maréchal aura le bon goût de les refuser.

M. le duc de Broglie vient de quitter le pouvoir presque un an jour pour jour après son avènement. Ministre et vice-président du conseil le lendemain du 24 mai, il tombe le 16 mai suivant sur une simple question de priorité, comme tous les pouvoirs usés que la moindre circonstance suffit à jeter bas.

Il est à remarquer pourtant que le ministère tombe par sa faute.

Qu'il y eût une certaine hostilité dans la Chambre contre sa politique, que depuis quelque temps certaines velléités de résistance se fussent manifestées, cela est incontestable. Le cabinet avait le sort de tous les pouvoirs ; il était discuté par les uns et combattu par les autres.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'il s'est perdu lui-même par son obstination.

Voyait-il arriver une lutte ? Je n'en sais rien. Mais il est sûr qu'il a engagé lui-même et jeté ainsi un défi à ses adversaires.

Jusqu'au dernier moment la droite, toujours patiente, avait, dans toutes ses négociations avec le cabinet, affirmé hautement son intention de ne pas le renverser. Elle ne lui demandait que de rester en dehors des débats de la Chambre et de laisser celle-ci régler son ordre du jour. Samedi même, avant la séance, une dernière offre de conciliation dans ce sens lui a été faite. Du reste les paroles qu'a prononcées M. Lucien Brun, au moment où M. de Broglie posait la question de cabinet, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

C'est donc bien de son plein gré que le ministère a bravé la majorité ; c'est de son plein gré qu'il a engagé la lutte ; c'est par sa faute qu'il est tombé.

— « Nous tombons d'un quatrième éta-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PÊCHES DE MONSIEUR

NOUVELLE.

(Suite.)

VI.

Quelques heures après le moment où Hans Steinbach, placé entre le devoir de livrer sa fille et la menace du supplice pour lui-même, garda avec une fermeté inébranlable le secret sur le nom de la maraudeuse, il y eut un grand mouvement au manoir de Ferrette. A voir les écuyers en armes, les valets en livrée de cérémonie, les arbalétriers, les gardes de la vénerie, ainsi que les hauts et bas domestiques, se réunir dans la cour du haut château et s'y grouper en ordre, on aurait pu se demander s'il n'y avait pas réception de gala chez le seigneur suzerain de Ferrette. Mais en observant at-

tentivement l'allure et la physionomie de chacun, on eût été bientôt convaincu qu'il ne s'agissait point de fête, mais de quelque chose de grave, de sinistre même, comme l'abus de la force, par exemple, quand celle-ci s'arroge le droit immoral de venger elle-même son injure.

Deux estrades, de hauteur différente et largement espacées, avaient été élevées dans la cour en regard l'une de l'autre. Sur la plus haute, tendue de serge noire, on avait placé le fauteuil du comte Ulric. L'estrade qui lui faisait face supportait un billot d'environ trois pieds de hauteur contre lequel s'appuyait une hache. La cloche du beffroi sonna midi. Au dernier coup de la lugubre sonnerie, les hommes d'armes et les serviteurs formèrent un carré régulier qui enfermait les deux estrades, et tous les yeux se tournèrent vers le perron du château.

Le comte Ulric parut. Le feu sombre de son regard témoignait d'une joie cruelle : la hache du bourreau allait lui donner satisfaction de la trahison de son garde. Aux côtés du suzerain, impitoyable justicier,

marchaient deux jeunes pages, pâlis d'avance par la terreur que leur inspirait l'appareil du supplice dont ils allaient être témoins. Le sénéchal suivait, vêtu de noir de la tête aux pieds. Quand le suzerain se fut assis sur le fauteuil seigneurial, le sénéchal, sur le signal du maître, donna un ordre qui, se transmettant de proche en proche, arriva jusqu'au gardien des cachots de la maison du bailli. Les portes de la prison furent ouvertes, et bientôt on vit arriver dans la cour du châtimement, d'abord le bourreau de la seigneurie de Ferrette avec ses deux aides, puis le condamné enchaîné, mais non abattu ; près de lui marchait le chapelain, qui l'exhortait à la résignation. Hans Steinbach ne paraissait pas avoir besoin de ses conseils réconfortants. L'attitude du père de Lory était calme et sans forfanterie ; on eût dit qu'en marchant au supplice il allait non pas satisfaire à la justice et payer chèrement une faute grave, mais remplir un devoir dont l'accomplissement rehaussait en lui le sentiment de sa propre dignité.

Quand il eut atteint le pied de l'échafaud,

le bourreau et ses aides en gravirent d'abord les marches. Arrivé sur la plate-forme, l'exécuteur des arrêts de la haute justice du bailliage de Ferrette prit la hache luisante et la posa sur le billot.

Alors ce fut au tour du condamné à gravir les degrés de l'échafaud ; le chapelain crut devoir lui dire encore une fois : « Courage ! » Un sourire s'ébaucha sur les lèvres du patient ; il se rappelait le pardon qu'il avait secrètement recueilli en écoutant à la fenêtre de la mesure, et se réjouissait de pouvoir mériter ce pardon par son courage à subir le châtimement de son silence expiatoire. D'un oeil tranquille, il regarda tour à tour la hache qui allait le mutiler, le suzerain qui l'avait condamné, et les assistants pour qui son supplice était à la fois un spectacle et une menace.

Le sénéchal déploya un parchemin et lut d'abord la condamnation de Hans Steinbach, puis la formule du serment faussé par lui, et enfin l'article de la vieille loi pénale du comté de Ferrette, qui condamnait le parjure à la perte des trois doigts de la main

ge!» aurait dit un ami du cabinet. — Ce mot prouve quelles illusions étranges les pouvoirs se font à certaines heures sur leur solidité, et la durée de l'opinion qui les a soutenus.

M. le duc de Broglie a été victime des mêmes illusions et des mêmes erreurs que M. Thiers; — le même entêtement l'a perdu.

M. Thiers, lui aussi, à la veille du 24 mai, se croyait sûr de la majorité. — Il avait fait son compte; il avait supputé les voix de ses amis; il avait cru aussi que la peur lui rallierait les indifférents. Jusqu'à la dernière heure il avait fermé les yeux à la vérité; il avait pensé que l'audace suffirait pour triompher de toutes les situations. Lui aussi répondait aux plaintes de chaque jour en faisant déposer par M. Dufaure ses projets constitutionnels, son organisation des pouvoirs, sa création d'un Sénat républicain. — Puis la lutte arrivée, il a bravé imprudemment la Chambre. Habitué à voir céder, il n'a pas vu que sa patience était à bout, et qu'elle était décidée à secouer un joug depuis longtemps assez lourd.

Par le même aveuglement M. de Broglie a suivi samedi la même conduite, presque au même anniversaire.

Il savait bien que la Chambre s'était prorogée à Pâques dans des dispositions de résistance à sa politique. Il savait bien que pendant les vacances les récriminations avaient continué, que le souvenir des vieilles rancunes s'était aigri, et qu'une certaine hostilité existait contre le ministère. A la rentrée, cette hostilité devait se manifester. Hélas! comme M. Thiers, M. de Broglie est allé au-devant par aveuglement ou par bravade. Comme lui il a déposé ses projets constitutionnels. Comme lui il s'est refusé à toute transaction. Comme lui, enfin, dans une question qu'il pouvait et devait laisser régler à la Chambre, il est intervenu pour jeter un défi, pour faire d'une question de priorité une question de gouvernement.

La majorité était lasse; elle lui a répondu par un vote qui l'a jeté par terre.

Le conseil des ministres, tenu samedi à l'issue de la séance, ne semblait pas devoir le sort du cabinet étant désormais fixé et M. de Broglie étant affranchi du souci de soutenir et de faire triompher une politique quelconque. Néanmoins, si nous en croyons des informations venues de bonne source, ce conseil aurait été très-orageux.

M. de Broglie, d'après ce qu'on nous rapporte, aurait dit en s'adressant au maréchal que, tout en sortant du ministère, il ne pouvait se désintéresser de l'avenir du gouvernement qu'il avait servi. A ce point de vue, il indiquait un écueil à éviter dans la composition du nouveau ministère. Si je me permets un conseil, aurait-il dit, M. le maréchal fera bien de ne prendre aucun ministre dans les rangs de la droite.

Sur cette parole, M. de Larcy se serait vivement récrié, protestant au contraire que le maréchal n'avait jamais eu de meilleurs vrais amis et de plus fidèles soutiens que

dans la droite. M. de Broglie, piqué au vif, aurait riposté, et M. de Larcy aurait insisté non moins vivement, si bien que le conseil dut être levé à la suite, mais non pas à la fin de cette discussion.

Voici les noms des membres de la droite qui ont voté, samedi, contre le ministère :

MM. Abbadie de Barrau (le comte de), Aboville (le vicomte de), Belcastel (de), Boisboissel (le comte de), Boyer, Brettes-Thurins (le comte), Brun (Lucien), Carayon-Latour (de), Cazenove de Pradine, Champagny (le vicomte de), Chaurand (le baron), Cintré (le comte de), Colombet (de), Combiér, Cornulier-Lucinière (de), Dahirel, Dezanneau, Diesbach (le comte de), Du Bodan, Dumon, Fontaine (de), Forsanz (vicomte de), Franclicu (marquis de), Fresneau, Gillon (Paulin), Gouvello (marquis de), Grasset (de), Jaffré (l'abbé), Juigné (le comte de), Kéri-dec (de), Kermenguy (le vicomte de), La Basselière (de), La Bouillie (de), La Rochejacquelein (marquis de), La Rochette (de), Lefèvre-Pontalis (Amédée), Legge (le comte de), Legrand (Arthur), Limairac (de) (Tarn-et-Garonne), Lorgueil (vicomte de), Lur-Saluces (marquis de), Martin (d'Auray), Monneraye (comte de la), Pajot, Partz (marquis de), Rodez-Benavent (vicomte de), Saintenac (vicomte de), Saint-Malo (de), Saint-Pierre (de), Saint-Victor (de), Temple (du), Théry, Tréville (le comte de).

En tout cinquante-trois. On s'étonnera de ne pas trouver parmi eux M. Ernoul. M. Ernoul a voté pour le ministère.

M. Hervé de Saisy qui n'est ni tout à fait de la droite, ni bonapartiste, quoique partisan de l'appel au peuple, a voté contre le ministère.

Voici maintenant les noms des dix-sept députés bonapartistes qui ont voté contre le ministère :

MM. Abbattucci, André (Charente), Boffinton, Eschassériaux (baron), Galloni d'Istria, Ganivet, Gavini, Ginoux de Fermont (le comte de), Haentjens, Levert, Murat (le comte Joachim), Prax-Paris, Rouher, Roy de Loulay, Sens, Valon (de), Vast-Vimeux (baron).

Le ministre est M. Sarrette.

Les membres du centre gauche qui ont voté pour le ministère sont MM. André (Seine), Beau, Bompard, Cézanne, Gallicher, Gouin, Houssard, Marchand, comte de Pourtalès, Rouveure, Salvy, Vacherot et Wolowski.

En tout treize voix qu'avait ralliées le ministère.

Samedi, à l'issue de la séance, les différents bureaux des groupes de la gauche se sont réunis à Versailles. Dans cette réunion, M. Gambetta a développé la thèse suivante :

« Tout avenir, a dit l'orateur, étant interdit à l'opinion légitimiste, les orléanistes étant abattus et le centre droit désorganisé, il importe à l'opinion républicaine de pren-

dre actuellement le pouvoir et de s'affirmer comme majorité.

» Ce but peut être facilement atteint en promettant aux trente ou quarante membres du centre droit dont les opinions se rapprochent le plus de celles de la gauche de les comprendre sur les listes proposées aux suffrages des électeurs pour la prochaine Assemblée nationale. »

Ce discours a été fort commenté dans les groupes de la gauche.

Samedi soir, également à l'issue de la séance, a eu lieu chez M. Thiers une réunion dont les journaux thieristes ont fait grand bruit, et cependant l'ex-président de la République, dont la journée avait été toute à la joie, est resté assez désagréablement impressionné à la suite de cette réunion.

En effet, il n'a vu autour de lui, dans cette soirée, que ses amis ordinaires, des députés du centre gauche inféodés à sa politique, quelques journalistes dévoués, et c'était tout. Il s'attendait, au contraire, à voir accourir chez lui, à la suite des événements de la journée qui lui avaient été si favorables, des diplomates, des officiers généraux et supérieurs, etc., etc., empressés à venir saluer l'aurore de son pouvoir renaissant.

Rien n'a paru. Solitude et Barthélemy Saint-Hilaire!

La colonie russe de Paris a, paraît-il, envoyé une députation à l'empereur Alexandre II, afin de le prier d'honorer notre capitale de sa présence, et il paraît non moins certain que Sa Majesté moscovite est restée sourde à l'invitation de ses sujets.

Mais, à ce propos, un correspondant du *Standard* émet quelques petites gouailleries qu'il nous paraît bon de reproduire, ne serait-ce que pour montrer encore une fois à nos compatriotes avec quelle désinvolture on nous juge à l'étranger. Il dit :

« Les Parisiens, c'est-à-dire les habitants du boulevard, s'imaginent que Sa Majesté russe ne résistera pas à cet appel. Ils sont persuadés que le czar aime grandement les Français, et qu'en particulier il raffole des Parisiens. S'il vient, Alexandre II peut compter sur une cordiale bienvenue, car les Français en général, et surtout les nationalistes de la capitale, se sont persuadés que le gouvernement russe suit avec une défiance extrême la politique de la Prusse et que le czar est leur allié naturel. Sa seule venue, croient-ils, mettrait tout en ordre. Il est impossible de ne pas admirer la candeur de ces messieurs, qui vous trouvent à l'instant « la solution de la crise » et des journaux pour imprimer et discuter sérieusement leurs lubies les plus extravagantes.

» L'un de ces habiles vient juste de découvrir le moyen d'arranger à l'amiable les différends de la France et de l'Allemagne : l'Allemagne devra combattre la Russie, et, afin de s'assurer la neutralité de la France, elle la priera de vouloir bien accepter Metz et Strasbourg! Vraiment, il n'y a pas de limite aux illusions dont ces gens persistent à se

nourrir l'esprit. Le *Constitutionnel*, par exemple, publie une lettre de son correspondant à Stuttgart par laquelle il assure à ses lecteurs que les Wurtembergeois idolâtrèrent le voir être forcés de prendre part à la guerre. Un autre journal, l'*Événement*, cite cette lettre et ne veut rien pardonner aux Wurtembergeois. Leur tardif repentir ne leur fera pas éviter le sort qu'ils méritent pour avoir osé combattre la grande nation.

» Quels que soient les sentiments des Wurtembergeois, on ne peut nier qu'ils n'aient soutenu la cause maudite de la Prusse et pris une part active, très-active, à nos désastres. Donc, pas de faiblesse, n'ayons aucune pitié de ces gens qui déplorent les horreurs de la guerre et sont les premiers à prendre les armes quand elle éclate. Rendons haine pour haine jusqu'au jour où nous pourrions dire : Œil pour œil, dent pour dent. »

Dans son désir de ne pas nous mâcher la vérité, comme dirait M^{me} Pernelle, le correspondant du *Standard* force peut-être un peu le trait. Au fond il a raison. Nos sottises révolutionnaires, entées sur un caractère naturellement bon enfant, ont fait de nous les dupes de l'Europe. Nous nous sommes imaginés être si parfaits qu'il est impossible aux autres peuples de ne pas nous aimer. C'est là une infatuation très-puérile et très-dangereuse. Gardons-nous d'y retomber; reconnaissons que notre chute a causé aux étrangers plus de joie que de chagrin, et serrons-nous les coudes en silence.

A. DELOUCHE.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU NORD.

OUTRAGE A LA RELIGION.

Il s'est trouvé quatre hommes, quatre ouvriers de Roubaix, les nommés Lausent, Desauw, Baudour et Wilfort qui, un jour, mirent leur bourse en commun pour acheter un christ en bois de grandeur naturelle.

Pourquoi et dans quel but? pour le promener de rue en rue et le traîner de cabaret en cabaret; pour, enfin, le briser au milieu de leurs rires, leurs quolibets et leurs grossièretés.

Pour ces faits, les quatre ivrognes dont nous avons tracé les noms comparissent devant la cour d'assises du Nord pour outrage à la religion catholique.

La déposition du témoin Crochet est plus que suffisante pour donner l'ensemble des faits et la physionomie exacte de ce triste procès :

« On m'a donné 2 fr. pour porter le christ; je l'ai porté successivement dans quatre cabarets sur l'ordre de Lausent. Quand nous arrivâmes chez Delhomme, Lausent demanda si Jésus-Christ pouvait entrer. Nous allâmes ensuite chez la femme Jouret. Là, Baudour jeta le christ sur Desauw, puis on le jeta sur mes genoux; on me le reprit, et ils

droite, symbole des trois personnes divines au nom desquelles il avait engagé son corps et son âme.

Quand le sénéchal eut achevé sa lecture, Hans posa résolument sa main sur le billot, et le bourreau saisit sa hache. Il se disposait à frapper, lorsqu'un cri déchirant retentit à quelques pas de l'échafaud. Le bourreau, tournant la tête du côté d'où le cri était parti, laissa retomber la hache. A son tour, le patient chercha des yeux à se rendre compte de l'incident qui venait de différer l'exécution de son arrêt.

Odyle, blanche comme un suaire, tremblante, épouvantée, gravissait l'estrade où siégeait son père. En la voyant, le visage du comte Ulric s'empourpra de colère, et, devant qu'elle venait lui demander la grâce du condamné, il lui cria, avant qu'elle eût repris assez de force pour parler :

— Rentrez chez vous, ma fille; ce n'est pas ici votre place.

— Vous vous trompez, mon père; la place des femmes est partout où il y a quelqu'un qui souffre ou qui va souffrir. Au nom

de ma mère, je vous demande grâce et pitié pour cet homme.

— Votre mère, répliqua Ulric, ne se serait jamais permis cette audacieuse démarche. Allez, et que justice soit faite.

A ces mots, Odyle, redressant sa taille frêle et affermissant sa voix, continua :

— Puisque Monseigneur mon père me dénie le droit de crier grâce et de sauver un condamné, il ne me reste plus qu'un devoir à remplir, c'est de lui dénoncer publiquement la vraie coupable.

Ces paroles furent dites assez haut par Odyle pour que, de l'échafaud où il attendait le coup de hache, Hans Steinbach les entendit; son esprit en fut bouleversé. Supposant que c'était le nom de Lory qu'elle allait dire, et frémissant de terreur, il s'écria :

— Au nom de tous les saints, noble demoiselle, taisez-vous! taisez-vous!

Le comte Ulric, emporté par le désir d'entendre prononcer ce nom qu'il avait vainement demandé au gardien de son verger, ne chercha pas à s'assurer si sa fille ne

venait pas d'être instantanément frappée de folie, elle qui, de suppliante qu'elle était un instant auparavant, se faisait tout à coup accusatrice. Il se pencha vers Odyle, et lui dit avec une fiévreuse impatience :

— Tu sais quelle est la misérable créature qu'on refuse de me faire connaître? Nomme-la, ma fille, nomme-la.

— Cette misérable, dont je lis dans vos yeux l'arrêt de mort, répondit la jeune comtesse, c'est Odyle de Ferrette, mon père.

— Toi! fit le seigneur justicier en se redressant sur son siège. Comment as-tu osé croire que j'accepterais ce ridicule mensonge? quelle apparence que tu aies dérobé la nuit des fruits qui n'appartiennent qu'à toi?

— Oui, mais dont vous m'avez sévèrement refusé le droit de disposer en faveur de tout autre. Nul n'oserait braver vos ordres souverains. Plus que personne j'avais pour devoir de les respecter; je me l'étais promis. Mais un jour arriva où j'eus une dette sacrée à payer, et je ne pouvais m'acquitter que par le don de quelques-uns des fruits de

l'arbre de la santé.

— Une dette? envers qui? demanda le comte Ulric.

— Envers une pauvre enfant dont la mère épuisée par la fièvre était mourante.

— Et comment l'héritière des comtes de Ferrette pouvait-elle devoir quelque chose à sa vassale?

— Celle que vous nommez ma vassale, et que j'appelle, moi, mon amie, avait écrasé une vipère qui allait s'élaner sur moi.

— Un pareil événement s'est passé et je n'en ai rien su!

— Au retour j'étais hors de danger, et vous avez tant d'autres sujets de tourment!

— Qu'importe, il fallait tout me dire, et au lieu de te voler toi-même, me demander ce que j'aurais peut-être accordé à cette brave jeune fille.

(La fin au prochain numéro.)

Teate : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Chronique du Sport. — Nos gravures : Gleyre ; — Fonte d'un mètre international ; — Le château d'Ermenonville ; — Les premiers pas, tableau de M. Bonnat ; — L'arsenal de Fou-Tcheou ; — Les rives de la Seine, voyage en bateau-mouche (fin). — Salon de 1874 (II) — Revue financière de la semaine. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (suite). — Faits divers. — La généalogie du maréchal de Mac-Mahon. — L'incendie de la rue Crozatier. — Échecs.

Gravures : Gleyre. — Conservatoire des Arts-et-Métiers : Fonte du mètre international destiné à servir d'étalon pour les puissances étrangères qui ont adopté le système des poids et mesures français. — Le château d'Ermenonville. — Salon de 1874 : Les premiers pas, tableau de M. Bonnat. — M. Prosper Giquel, fondateur de l'arsenal de Fou-Tcheou. — Vue générale de l'arsenal de Fou-Tcheou (Chine). — Les rives de la Seine. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (42 sujets). — Paris : l'incendie de la rue Crozatier. — Rébus.

SAISON THERMALE
Aulus (Ariège)

Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi ; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées.

Pouques-les-Eaux, Source St-Léger (Nièvre). La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Établissement thermal et hydrothérapie, ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. — En vente dans toutes les pharmacies, se défier des substitutions. — Station de Pouques-les-Eaux ; ligne du Bourbonnais.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans saignées, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gaïtres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu-

queuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,476.

M. le comte Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.
Musicien au 65^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 25 ; 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 16 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 31 14	Huile de lin. 50
2 ^e qualité. 74 29 94	Graine trèfle 50
Seigle. 75 21	— luzerne 50
Orge. 65 19	Foin (h. bar.) 780
Avoine h. bar. 50 15 50	— 780
Fèves. 75 18	Paille. 780
Pois blancs. 80 40	Amandes. 780
— rouges. 80 38	— cassées 50
Graine de lin. 70	— Cire jaune. 50
Colza. 65	Chanvres 1 ^{re} 250
Chenevis. 50 22 50	qualité (52 k. 500)
Huile de noix 50 125	2 ^e 125
— chenevis 50	3 ^e 125

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à 195
Id.	2 ^e id.	à 165
Ordn., envir. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 85
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.	à 85
Id.	2 ^e id.	à 80
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 80
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.	à 75
	2 ^e id.	à 75

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1873.	1 ^{re} qualité	à 150
Champigny, 1873.	1 ^{re} id.	à 200
Id.	2 ^e id.	à 195
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.	à 140
Varrains, 1873.	2 ^e id.	à 140
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	à 150
Id.	2 ^e id.	à 145
Restigné 1873.	1 ^{re} id.	à 135
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	à 130
Id.	2 ^e id.	à 125

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MAI 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 20	»	»	30	810	3	75	C. gén. Transatlantique, j. juill.	220	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85 50	»	»	50	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	386 25	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	»	650	»	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	390	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	320	»	»	Société autrichienne, j. janv.	715	»	7 50
Emprunt 1872.	94 25	»	»	45	513 50	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	95 20	»	»	»	340	»	»	Orléans.	266	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218	»	50	»	493 75	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	283 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	423 75	»	»	»	615	»	»	Est.	277 75	»	»
— 1865, 4 % l. payé.	457 50	»	»	3 75	1035	»	6 25	Nord.	289	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	292 50	»	1	»	845	»	»	Nord-Ouest.	277	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	267 50	»	»	»	525	1	25	Ouest.	277	»	»
Banque de France, j. juillet.	3883	»	20	»	905	»	»	Midi.	282	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	563	»	2 50	»	692 50	»	2 50	Deux-Charentes.	257	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	431 25	»	»	»	13	»	»	Vendée.	247 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	»							

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — —	omnibus.
1 — 33 — —	soir,
4 — 12 — —	express.
7 — 27 — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin,	omnibus-mixte.
8 — 30 — —	omnibus.
9 — 50 — —	express.
12 — 38 — —	soir, omnibus.
4 — 44 — —	—
10 — 28 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PAINEAU.
Les créanciers de la faillite du sieur Paineau, marchand, demeurant à la Salle-de-Vibiers, sont invités à se présenter, le mardi 26 mai 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de la faillite.

Le greffier du Tribunal,
(221) CH. PITON.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON NEUVE

Située au bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

Occupée par M^{me} veuve Dron. Cette maison comprend : deux caves, dix chambres et greniers.

JARDIN, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, et, pour voir la maison, à M^{me} veuve DRON-FRUCHAULT, qui l'habite. (219)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire.

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean.

S'adresser à la Retraite. (213)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque.

S'adresser à M^e Dupuy, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e Dupuy, notaire à Montsoreau. (476)

A VENDRE

Pour Noël prochain.

UNE MAISON

Rue Basse-St-Pierre, n° 10.

S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

A LOUER

Pour la St-Jean 1876.

GRANDE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. Chauvigné, limonadier.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Prêles. (163)

A LOUER

Pour le 24 juin prochain.

UNE MAISON

Au centre de la ville.

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté ;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise ;

Trois chambres de domestiques et greniers ;

Cour, écurie et remise ; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

A VENDRE

UN JOLI COUPÉ

PRESQUE NEUF.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE.

UNE AUBERGE, au centre de

achalandée, avec matériel et marchandises.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE

pouvant disposer de trois heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable

demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge.

S'adresser au bureau du journal.

Le sieur DILLÉ demande une place comme jardinier ou des jardins à entretenir à la journée.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, à l'hôtel de la Croix-Blanche.

UN JEUNE HOMME, sortant du service militaire et marié, demande une place de domestique pour lui et sa femme.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr.

d^e pour les départements 4 fr.